

N° 26 / 2012

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	MAIRIE DE BAVANS 18 AVR. 2012 COURRIER REÇU
---------------------	-----------------------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 520 411.79 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
VOTES : Contre 0 Pour 22	
Absentions : 5	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	298 388.82 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 022.97 E
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	520 411.79 E
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	97 070.64 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	-164 750.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	520 411.79 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	67 679.36 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	452 732.43 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : 67 679.36 E

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 29/03/2012 et de la publication le 29/03/2012.

A BAVANS, le 29/03/2012.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 29/03/12

Publiée le 29/03/12

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire